

Nouvelle face nationale de pièces en euros destinées à la circulation

(2015/C 186/03)

*Face nationale de la nouvelle pièce commémorative de 2 EUR destinée à la circulation et émise par l'Autriche*

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie une description des dessins de toutes les nouvelles pièces ⁽¹⁾. Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 10 février 2009 ⁽²⁾, les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec l'Union européenne prévoyant l'émission de pièces en euros sont autorisés à émettre des pièces commémoratives en euros destinées à la circulation sous certaines conditions, notamment qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 EUR. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces de 2 EUR, mais un dessin commémoratif hautement symbolique au niveau national ou européen illustre leur face nationale.

Pays émetteur: Autriche

Sujet de commémoration: Les deux cents ans de la Banque nationale d'Autriche (Oesterreichische Nationalbank, OeNB)

Description du dessin: Le dessin reproduit deux dieux de la mythologie romaine qui sont sculptés au-dessus de l'entrée du bâtiment principal de l'OeNB: y figurent, à gauche, Mercure, messenger des dieux et dieu des marchands et du commerce, à droite, Fortuna, déesse du hasard et de la prospérité, représentée avec une corne d'abondance; à l'arrière-plan, le bâtiment principal de l'OeNB est reproduit d'un bord à l'autre de l'image centrale. Une bande décorative embrasse la partie inférieure de l'image centrale et évoque les couleurs rouge-blanc-rouge du drapeau national autrichien, les hachures verticales symbolisant la couleur rouge, selon les règles de l'héraldique. Les années «1816» et «2016» à gauche de Mercure se réfèrent à l'année de fondation et au bicentenaire de l'OeNB. Tout autour de la partie centrale dorée, on peut lire les inscriptions «Republik Österreich» (République d'Autriche) et «200 Jahre Oesterreichische Nationalbank» (200 ans de la Banque nationale d'Autriche).

L'anneau extérieur de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

Volume d'émission: 16 millions de pièces

Date d'émission: 2016

⁽¹⁾ Voir le JO C 373 du 28.12.2001, p. 1 pour les faces nationales de toutes les pièces émises en 2002.

⁽²⁾ Voir les conclusions du Conseil Affaires économiques et financières du 10 février 2009 et la recommandation de la Commission du 19 décembre 2008 concernant des orientations communes pour les faces nationales et l'émission des pièces en euros destinées à la circulation (JO L 9 du 14.1.2009, p. 52).